Projet SUEZ Charier à Nantes - CR RDV SDIS 44

Vendredi 14 septembre 2018 - 09:21

Présents :
Lieutenant Jean-Marc PELLE - SDIS - service prévention industrie hors ERP et habitation - code du travail et ICPE
Hervé Barbault - Ingénieur Prévention des Risques - SUEZ RV Ouest
Guillaume Jamen - Responsable de projet - DIT SUEZ RV
Laure Dubourg - Responsable de projet - SUEZ RV Développement

Présentation de l'organisation de la Prévention au SDIS 44 :
3 Groupements prévention :

- 1 groupement pour les ERP de 1ère catégorie et les industries industrie (Tout le département).
- 2 autres groupements avec bureaux préventions pour les autres ERP

1 Groupement prévision opération - défense incendie - avec ICPE ==> mais Lt. Pelle
1 opérateur pour le suivi des sites (PER, plan défense incendie des entrepôts…)
+ des bureaux opération.

M. Lelannic - va gérer plutôt les travaux sur le terrain - vérifier que la réserve est faite comme il faut. A contacter lors du démarrage des travaux.

En complément - Cellule opération prévention des risques Nantes Métropole (COPR) - M. Perroneau. Spécialisé pour la rétention des eaux.

Plate-forme Nord - Présentation des plateformes et des activités
A priori - RAS sur la PF Nord - Le sujet amiante n'est pas un sujet sur le sujet du risque incendie. Aucune prescription particulière de la part du SDIS (dimensionnement classique D9 - D9A en cas d'incendie).

Plate-forme Sud - Présentation des plateformes et des activités
Tranche 1 - déclaration
Métaux gravats, DIB et carton. Pas de déchets dangereux en tranche 1.
Alvéoles extérieures de déchets en mélange - bois ferraille, plate. Alvéoles avec mur banché en arrière. Attention aux flux sur cette zone.
Pour le calcul de flux, prendre les cas les plus pénalisants.

Tranche 2 + 3 - autorisation
CSR, valorisation ==> sujet très sensible. REX ARC en ciel.
Les plateformes de tri à ciel ouvert ==> risque incendie.

Local de déchets dangereux - CF 2h avec des portes qui permettent une ventilation - lame d'air en partie haute. L'ouverture doit correspondre au dimensionnement (2% réglementaire) . Prendre en compte le bon coefficient hydraulique.
Rétention dans le local + détection incendie.

Accès
Prévoir 1 entrée PL sur la rue de la fourrière (portail - chaine et cadenas - idéal). Uniquement pour les portails dédiés moyens de secours (de préférence, en milieu de site, accès opposé à l'entrée principale de la plate-forme). Portail principal électrique déverrouillable. 1 portillon au nord-est du site à ajouter pour passer une lance pompier à partir du PI n°17.

Désenfumage - 2% de surface utile

Murs coupe-feu de prévus entre les activités.

Défense incendie :
Plate-forme d'aspiration en Loire - à voir avec le port si opérationnelle.
Tranche 2 - Spinklage automatique(déluge) ciblé sur les machines à risques (broyeur) + caméras thermiques fixes ciblées sur les stocks + caméras thermiques portatives avec les stocks. Extincteurs R4 et RIA R5 - télésurveillance + société d'intervention.
Tranche 3 - canons orientés sur les stocks + sprinklage ponctuel sur les machines de tri à risque (cribles, overband, presse à balle, etc…)
Canons : fonctionnement couplé à la télésurveillance ==> possibilité d'orienter et de déclencher les canons à distance par le télésurveilleur si besoin. Canons alimentés avec une réserve + motopompe thermique. Réserve des canons dissociée de toute réserve pour le SDIS (demande assurances).
Station carburant - si classé en déclaration, besoin de 2 poteaux incendie (ou réserve) à entre 100 et 120 m de la station.
Il faut des ressources opposées aux poteaux incendie. Voir pour une réserve incendie du coté de la rue de la Fourrière (au niveau du pont (dessous), ou sur site coté est, ou faire ramener un poteau).
Besoin d'une réserve de 120 m3.

Intervention des secours :
Délai d'intervention SDAC 20 min. (premier engin en moins de 20 min. Après chaque configuration est particulière.)
Principe de base : on protège à coté de l'incendie.

Volumes d'extinction et rétention :
Calcul selon la méthode D9 - incendie majorant. Le SDIS ne regarde que le volume d'eau extinction lié à leur intervention. A nous de compléter avec les bons volumes (pluies, moyens internes) pour compléter le calcul.
Calculs à date - 240 m3/heure. Largement fournis par les PI (données débit de Nantes Métropole).
Pas besoin de faire faire des essais de débit en simultané par Nantes Métropole.

Moyens de rétention :
Bassins + possibilité de travailler sur le terrain pour faire une rétention au niveau des zones de stockage et de parking (Stockage PL, Stockage bennes, etc…).
Pas de rétention au niveau des voiries et des zones de circulation pompiers.
Montée en charge des réseaux pour rétention possible.